



UCCI G5

Union des Chambres de Commerce
et d'Industrie du G5 Sahel

**PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE
DES ENTREPRISES DES JEUNES
DANS LES PAYS DU G5 SAHEL
(PAREJ)**

***TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
INDIVIDUEL CHARGE DE L'ELABORATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION***

hx

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet d'Appui à la Résilience des Entreprises des Jeunes dans les pays du G5 Sahel (PAREJ) est une opération d'assistance technique financée entièrement par le Fonds fiduciaire multi-donateurs pour l'entrepreneuriat et l'innovation des jeunes (MDTF YEI) de la Banque Africaine de Développement.

Ce financement sous forme de don est accordé à l'Union des Chambres de commerce et d'industrie du G5 Sahel (UCCI – G5 Sahel). Il couvre les cinq pays membres du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), et sa mise en œuvre est prévue pour une période de 3 ans, allant de février 2021 à septembre 2023.

Il rentre dans le cadre de la Facilité à la Réponse Rapide à la COVID-19 et est complémentaire aux appuis précédents de la Banque aux pays membres du G5 Sahel.

Les bénéficiaires directs sont les jeunes femmes et hommes âgés de 18 à 40 ans, dirigeants ou propriétaires de MPMEs ayant au moins un an d'existence.

Les MPMEs intervenant dans les secteurs les plus touchés par la COVID-19 seront prioritaires dans les critères de sélection. Il s'agit des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la transformation agro-alimentaire, du transport et de l'artisanat.

Les bénéficiaires indirects sont les chambres de commerce, d'industrie et d'artisanat des cinq pays.

Le PAREJ a pour objectif principal de soutenir la reprise ou l'expansion des activités des MPMEs des jeunes face aux effets de la COVID-19.

Objectifs spécifiques du projet

- Renforcer les capacités techniques des jeunes dirigeants d'entreprises,
- Améliorer l'accès aux mécanismes de financement mis en place par les Etats et aux mécanismes de financement alternatifs,
- Accroître la productivité et les revenus des MPMEs des jeunes,
- Améliorer le cadre institutionnel d'appui aux MPMEs des jeunes et
- Consolider les emplois et créer de nouveaux emplois pour les jeunes dans les MPMEs.

Le PAREJ comprend trois composantes :

1. Le renforcement des capacités de gestion des entreprises des jeunes en période de COVID-19,
2. La relance de la productivité des entreprises des jeunes
3. La gestion du projet.

Les résultats et l'impact prévus du projet :

- 500 jeunes entrepreneurs dans les pays du G5 Sahel reçoivent des appuis techniques et financiers.
- Environ 2500 emplois menacés par la COVID-19 sont sauvés.
- La production de richesse au niveau des 5 pays du G5 Sahel est améliorée.
- Les MPMEs assistées ont renforcé leurs compétences et les entreprises bénéficiaires sont plus performantes.
- Les cinq pays du G5 Sahel disposent de modules de formation des jeunes entrepreneurs dans des domaines clés pour la réussite de leurs entreprises.
- La Banque et les autres partenaires de développement ont une base de connaissances solides pour les interventions visant à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans un contexte de risque sécuritaire élevé

Afin d'assurer une parfaite visibilité du projet, L'UGCCI DU G5 SAHEL compte recruter un(e) expert(e) en communication pour l'accompagner dans l'élaboration d'un plan de communication qui sera articulé autour des points ci-dessous.

II. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Le Consultant en Communication qui sera retenu aura à réaliser les tâches suivantes :

- Proposer un plan de communication détaillé qui indiquera pour chaque objectif identifié et chaque action retenue les moyens à mettre en œuvre, les formes de communication (directe, indirecte...), les supports préconisés, le chronogramme de réalisation...etc.
- Concevoir et mettre en œuvre une démarche visant à assurer un suivi rigoureux et une évaluation pertinente de la mise en œuvre du plan de communication.

Modalités :

L'intervention du Consultant peut être décrite selon le phasage suivant :

1^{ère} Phase : Elaboration du plan de communication : Lors de cette phase, les actions suivantes seront entreprises :

- Détecter les besoins spécifiques en communication dans le cadre du PAREJ et prospecter des axes de communication potentiels qui peuvent être développés au fur et à mesure de l'avancement du Programme.
- Identifier et bien cerner les publics cibles, à partir de critères qualitatifs et quantitatifs, les hiérarchiser (cible principale, secondaire, cœur de cible...) et en étudier les motivations, les attentes, les aspirations...etc.
- Spécifier, pour chacune des actions le message, la cible, le vecteur de communication adapté (presse, outils de vulgarisation, guides, spots TV, affiches, brochures, dépliants, films, Internet, réseaux, conférences, focus groupe...), le coût (schéma de financement), le calendrier, la responsabilité des acteurs impliqués.
- Définir et concevoir les messages à transmettre : Pour chaque message, il faut définir le thème, l'axe, le ton et l'idée susceptible de motiver la cible ;
- Planifier les axes du plan de communication par la conception d'un planning des actions et la fixation de leurs échéances respectives de mise en œuvre en fonction du plan de travail global du projet ;
- Définir les moyens les plus pertinents pour toucher les publics cibles et atteindre les objectifs fixés. Les médias et les supports doivent être choisis suivant leur qualité informative, leur audience, le public ciblé et le budget disponible.
- Le contractant devra préciser les moyens humains et budgétaires nécessaires qui doivent être alloués. Le budget doit être présenté sous forme d'un tableau récapitulatif avec une estimation du coût de chaque support de communication envisagé. Ce coût doit être justifié par des éléments objectifs tels que : le format, le coût unitaire, le nombre de parutions, coût de fabrication...etc.
- Le contractant devra proposer un plan de suivi/évaluation avec l'identification d'indicateurs de performance, Ces Indicateurs doivent être pertinents, utiles, pratiques et comparables pour évaluer les progrès vers la réalisation des objectifs fixés.

La phase (1) susmentionnée sera concrétisée dans le cadre du contrat dans une partie rémunérée « au forfait » par laquelle le consultant sera payé suite à la remise et l'approbation de chaque livrable

2^{-ème} Phase: Accompagnement pour la mise en œuvre du Plan de communication : Il s'agit après approbation du plan de communication, d'accompagner le PAREJ pour sa mise en œuvre, ainsi que le suivi et l'évaluation par rapport aux indicateurs de performance : Le consultant sera appelé à proposer

des TdRs, à aider à évaluer les offres, à titre de conseil uniquement, sans faire partie des commissions dédiées, donner des conseils ...) Cette phase sera concrétisée dans le cadre du contrat par une partie rémunérée « au temps passé ».

III. **LIVRABLES** : Au terme de son intervention, le contractant doit soumettre au PAREJ les documents listés ci-dessous :

- (i) **Note conceptuelle** : Cette note contiendra une description de l'approche proposée pour conduire ce travail, elle détaillera la méthodologie de travail et le planning envisagés. Cette note sera soumise pour validation à l'équipe de coordination du PAREJ
- (ii) **Rapport d'état des lieux** comportant : (a) l'identification des obstacles pouvant handicaper le Projet (Société Civile, institutionnels, sectoriels et de connaissances (b) une analyse SWOT (Push and Pull forces). Sur la base de l'analyse de ces données, le rapport décrira les bases du mécanisme de coordination en matière de communication qui devra être proposé pour le PAREJ.
- (iii) **Le plan de communication du PAREJ**, tel que décrit plus haut, assorti d'un chronogramme

IV. DELAI DE REALISATION

Le délai global de réalisation de l'intervention (phase 1 et 2) du contractant est fixé à 90 jours répartis à raison de 30 jours pour la phase 1 et 60 jours pour la phase 2. Les délais d'approbation séparant les phases ne sont pas inclus dans le délai global. L'accompagnement pour la mise en œuvre du plan de communication et le suivi s'étalera sur toute la période restante du projet. La charge de travail qui sera allouée à la mission de l'accompagnement pour la mise en œuvre et le suivi est estimée à 5 Homme/jour étalée sur la durée susmentionnée

V. PROFIL DE L'EXPERT

Le candidat ou la candidate doit avoir le profil suivant :

- Au moins une maîtrise ou équivalent dans le domaine de communication ou dans un domaine connexe
- avoir réalisé des missions en communication pour des projets de développement dont L'élaboration d'au moins un plan de communication ;
- Maîtrise des outils numériques (Word, Excel, PowerPoint...) pour une meilleure communication ;
- Bonne maîtrise orale et écrite du Français.
- Aptitude démontrée au travail en équipe et à la gestion des équipes.

Nouakchott, le 19/04/2022

Le Coordinateur
Coordinateur PAREJ

